



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 117343

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en charge des jeunes adultes handicapés de plus de vingt ans. Les enfants de moins de vingt ans bénéficient d'une prise en charge éducative dans les instituts médicaux éducatifs (IME). Parfois, au-delà de cet âge, des dérogations peuvent être accordées mais trop souvent la liste d'attente pour les enfants ne dépassant pas le critère d'âge est trop longue et les IME sont dans l'impossibilité d'appliquer convenablement l'amendement Creton, interdisant qu'un jeune soit contraint de quitter un IME sans avoir une place dans un établissement pour adultes. Il convient de rappeler que, lorsque aucune place n'est disponible après cet âge dans les structures existantes, le retour à la maison ou le placement en hôpital psychiatrique restent les seules solutions, or ces dernières structures ne sont pas adaptées au public concerné. Parfois, il est envisagé alternance IME et hôpital, où là, les familles se heurtent à des problèmes de prix de journée. Dans le département du Gard, mais également dans d'autres départements, les délais d'attente pour l'admission dans une structure pour adulte sont si longs que le travail effectué dans les IME et les progrès considérables souvent réalisés sont parfois anéantis au bout de quelques mois : exclu du système, un jeune se replie très vite sur sa famille ou sur lui-même et peut plonger dans l'isolement. L'augmentation de structures spécialisées pour ces jeunes handicapés est donc nécessaire pour éviter l'isolement de certains enfants et la détresse des familles. Il lui demande donc de prendre en compte la détresse profonde des parents des jeunes adultes handicapés, et de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre afin d'apporter rapidement une réponse satisfaisante aux personnes handicapées et à leurs familles désemparées.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117343

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 1000